

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIBOIRE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Liboire, tenue le 2 avril 2019, à 19 h, à la salle du Conseil, située au 21, Place Mauriac à Saint-Liboire.

Sont présents :

Mesdames les conseillères Odile Alain et Martine Bachand

Messieurs les conseillers Jean-François Chagnon, Yves Winter, Yves Taillon et Serge Desjardins formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Claude Vadnais.

Est également présente, Madame France Desjardins, directrice générale.

1. PRÉAMBULE

1.1 Ouverture de la séance

Claude Vadnais, maire constate le quorum à 19 h et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. France Desjardins, directrice générale est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1.2 Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2019-04-88

Il est proposé par Martine Bachand, appuyé par Yves Winter et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé par la directrice générale.

Ordre du jour :

1. PRÉAMBULE

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2019

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

- 3.1 Adoption des comptes payés
- 3.2 Adoption des comptes à payer
- 3.3 Dépôt des états financiers 2018
- 3.4 Désignation des transferts aux différentes réserves
- 3.5 Règlement #316-19 dépôt certificat relatif à la procédure d'enregistrement
- 3.6 Règlement #317-19 modifiant le règlement sur la taxation et tarification – Avis de motion
- 3.7 Entente entre municipalité - entraide intermunicipale plan de sécurité civile
- 3.8 Mandater le maire et DG – signatures ententes du plan de sécurité civile
- 3.9 Renouvellement entente contrôle animalier – Fondation Caramel
- 3.10 Avril – mois de la Jonquille / Société Canadienne du Cancer
- 3.11 Appui à Saint-Jude – infirmières praticiennes spécialisées IPS
- 3.12 Semaine nationale des dons d'organes et de tissus - Proclamation

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 4.1 Rapport annuel du SSI Saint-Liboire
- 4.2 Achat divers équipements

5. TRANSPORT ROUTIER

- 5.1 Offre pour travaux de rapiéçage d'asphalte
- 5.2 Offre pour scellement de fissures
- 5.3 Achat de produits divers pour entretien des chemins
- 5.4 Achat de réservoirs usagés
- 5.5 Octroi du contrat de pavage des rues Godère et Gosselin et contrôle de la qualité des matériaux

6. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

- 6.1 Ajout de panneau pour variateur de pompe distribution #2

- 7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
- 7.1 Dérogation mineure – 27, rue Quintal
 - 7.2 Dérogation mineure – 59, rue Dion
 - 7.3 Dérogation mineure – 2182, rang Saint-Édouard
 - 7.4 Dérogation mineure - 15, rue Adrien Girard
 - 7.5 PIIA – 59, rue Dion et 27, rue Quintal
 - 7.6 Modification du règlement sur le plan d'aménagement d'ensemble – Avis de motion
- 8. LOISIRS ET CULTURE**
- 8.1 Demande de paiement frais d'entretien de la patinoire extérieure 2018-2019
 - 8.2 Achat ordinateur pour la bibliothèque
 - 8.3 Dépôt du rapport financier 2018 des Loisirs St-Liboire inc.
- 9. RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS À VENIR**
- 10. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 11. CORRESPONDANCE**
- 12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2019

Résolution 2019-04-89

Il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2019 soit adopté tel que présenté.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une première période de questions de 10 minutes est accordée aux personnes présentes dans la salle, selon le règlement 205-06.

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

3.1 Adoption des comptes payés

Résolution 2019-04-90

Il est proposé par Yves Winter, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la liste des comptes payés du mois de mars 2019 totalisant la somme de 199 115,28 \$, en plus des salaires versés au montant de 48 994,12 \$ et d'en ratifier le paiement.

FACTURES PAYÉES

ADMINISTRATION

D Brunelle Louise	Frais de déplacement 6 et 14 mars - MRC	41,60 \$
D Buropro Citation	Fournitures de bureau	321,88 \$
R Carrefour Action Mun. et Famille	Adhésion 2018-2019	44,27 \$
R Coopérative Telsys	Remplacement de l'ordinateur à l'accueil	1 476,60 \$
R Copie du Centre-ville inc.	Edition du Reflet de février	603,62 \$
R Corporation des Fleurons du Québec	Cotisation pour 3 ans 2019-2020-2021	1 345,21 \$
R Croix Rouge - division du Québec	Contribution 2019	516,46 \$
I Desjardins Sécurité Financière	Cotisations R.R.S. - février 2019	3 900,56 \$
I Financière Manuvie	Assces collectives - avril	3 626,04 \$
D Girouard Julie	Fr. de déplacement formation sécurité civile	12,33 \$
D Heine Denise	Remb.dépenses comité des aînés- janvier	74,89 \$
I Hydro-Québec	21 Place Mauriac	3 005,55 \$
D Marché sylvain Martel	Café - HDV	18,99 \$
D Megaburo inc.	Frais copies	217,26 \$
I Ministre du Revenu du Québec	DAS - février 2019	9 859,12 \$
D Monty Sylvestre	Hon.prof.- dossier général	2 728,38 \$
I MRC Les Maskoutains	Quote-part - 1er versement	48 585,00 \$
I	Deux mises à jour du rôle d'évaluation	3 492,22 \$

D	Produits Beta Petrochemie	Produits nettoyants - HDV	74,74 \$
I	Receveur Général du Canada	DAS - février 2019 (taux réduit)	3 345,24 \$
I		DAS - février 2019 (taux régulier)	205,75 \$
D	Resto Le Lib	Buffet cabane à sucre - coin des Zados	207,96 \$
I	Sogetel	Frais téléphone - HDV	502,53 \$
D	Vadnais Claude	Fr. dépl. rencontre maire et directrice-générale	36,22 \$
I	Ville de St-Hyacinthe	Frais d'adhésion à la cour municipale	873,24 \$
D	Visa (Fondation Aline Letendre)	Don - défi entreprises 2019 pour les aînés	100,00 \$
I	Visa (Fonds d'inform.sur le territoire)	Avis de mutation - janvier	28,00 \$
I	Visa (Soc.canadienne des postes)	Frais postaux - vente pour taxes	120,15 \$

BIBLIOTHÈQUE

D	Culture & Loisirs Magazines	Abonnement à Recettes de nos grand-mères	65,00 \$
D	Girouard Julie	Remboursement achat de livres	468,14 \$
D	Pelletier Dominique	Animation à la Biblio - 23 mars	250,00 \$
I	Sogetel	Frais téléphone	47,16 \$
D	Visa (Ricardo Média)	Abonnement magazine Ricardo	80,47 \$

LOISIRS

R	Daviau & frères inc.	Matériaux pour fabrication d'une plate-forme	2 028,16 \$
R	Loisirs St-Liboire	Subvention de fonctionnement	10 545,00 \$

SERVICE INCENDIE

R	Atelier de soudure St-Liboire	Support à boyaux	1 319,91 \$
D	Batteries Expert Acton	Boîtes de piles	49,12 \$
D	Buropro Citation	Fourniture de bureau	210,31 \$
R	Citernes Girard & Coulombe	Carburant pour le camion citerne	433,54 \$
D	CMP Mayer inc.	Rubans zone interdite	114,11 \$
D	Donais & Fils inc.	Outils - caserne	176,13 \$
I	Extincteurs Milton	Recharge de cylindres air comprimé	684,10 \$
D	Garage Luc Meunier	Entretien véhicules incendie	229,96 \$
I	Hydro-Québec	162 rue Gabriel	2 302,49 \$
D	Ménard Yves	Frais de déplacement camion citerne	67,50 \$
I	Municipalité de St-Dominique	Entraide - 23 février et 10 mars	1 523,81 \$
I	Pétroles Irving	Carburant	27,31 \$
D	Ressorts Maska inc.	inspections camions incendie	895,08 \$
I	S.A.A.Q.	Immatriculation véhicules incendie	4 649,80 \$
I	Sogetel	Frais tél et internet	80,43 \$

URBANISME

R	Fédération Québécoise des mun.	Formation 13 mars - J.Rondeau	345,11 \$
D	Rondeau Janie	Fr. de déplacement formation du 13 mars	49,50 \$

VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU

D	Atelier de soudure de St-Liboire	Entretien réseau d'égout et équip.à neige	218,79 \$
I	Bell Gaz	Location de bouteilles et chauffage - garage	1 911,94 \$
I	Bell Mobilité	Frais cellulaires - travaux publics	274,48 \$
R	Bi-eau Santé	Plan livraison d'eau en mars - garage	25,00 \$
D	Buropro Citation	Fournitures de bureau - aqueduc et garage	25,18 \$
I	Carrière d'Acton Vale	Abras. 30% et pierre pour rép. fuite d'eau pot.	6 012,20 \$
R	Chabot Denis	Déneigement débarcadère de l'école	400,00 \$
D	Chem Action inc.	Entretien pompe doseuse - aqueduc	496,69 \$
R	Contrôle P.M.	Programmation vérifications - aqueduc	2 124,65 \$
D	Coopérative Ste-Hélène	Matériaux pour entretien voirie	104,93 \$
D	Coopérative Telsys	Serv.informatiques - garage et aqueduc	411,04 \$
D	Cusson Gilles inc.	Entretien pépîne et équipement à neige	343,09 \$
D	Entreprises Desjardins & Fontaine	Entretien pépîne	716,20 \$
D	Equipements Adrien Phaneuf	Réparation laveuse à pression - aqueduc	1 186,27 \$
I	Eurofins Environex	Analyses eau potable et eaux usées	525,38 \$
R	Excavations Sylvain Plante	Transport d'abrasif et pierre + travaux de fossé	3 497,36 \$

R	Ferme Cerpajo inc.	Déneigement des rues - 3e versement	10 297,88 \$
D	Freightliner et Sterling	Entretien Sterling	299,30 \$
D	Gaucher Charles	Fr. de déplacement - travaux publics	80,00 \$
D	Groupe Maska inc.	Entretien du camion Dodge - voirie	119,23 \$
I	Hydro-Québec	Éclairage public	778,28 \$
I		11 Lemonde, 110 Terr. Bagot, 105 rue Lacroix	4 208,61 \$
I		214 Route Quintal, 150 rue Morin	757,54 \$
I	Javel Bois-Francs inc.	Chlore - aqueduc	688,13 \$
D	JU Houle	Entretien du réseau d'aqueduc	189,09 \$
R	Kemira Water Solutions Canada	Achat de pax pour l'usine de filtration	9 444,46 \$
D	Laplante Sylvain	Fr. déplacement - formation 28 février	15,60 \$
D	Larocque Rénald	Frais de déplacement travaux publics	40,00 \$
D	Lawson Products	Pièces diverses - garage	222,21 \$
D	Marché Sylvain Martel	Produits nettoyeurs etc. - garage	75,97 \$
D	Moreau Antonio Ltée	Vêtements de travail - Rénald Larocque	208,68 \$
D	Pelchat Karl	Fr. déplacement - travaux publics	60,00 \$
I	Pétroles Irving	Carburant - voirie	193,80 \$
D	Québec Bolts inc.	Pièces diverses - garage	162,73 \$
I	Regie Inter. d' Acton et Maskoutains	Ordures et redevance - février	9 187,89 \$
I		Recyclage et organique - février	5 300,00 \$
I	S.A.A.Q.	Immatri. véhicules voirie et déneigement	3 682,75 \$
R	Signal Services inc.	Signalisation enseignes et poteaux	5 844,75 \$
I	Sogetel	Fr. tél. et internet garage, eau pot. eaux usées	383,74 \$
D	Systèmes Christian Dion inc.	Réparer fil du système d'alarme au garage	192,59 \$
I	Ultramar énergie	Carburant - voirie	4 287,38 \$
D	Visa (Receveur Général du Canada)	Licence annuelle - radios mobiles voirie	205,00 \$
D	Visa (St-Hubert Express)	Fr. dépl. employés trav. publ. (bris réseau aqu.)	33,92 \$
R	WSP Canada	Hon.ing. - projet prolongement des réseaux	11 479,10 \$
R	Würth	Divers outils - garage	397,50 \$

TOTAL DES COMPTES PAYÉS 199 115,28 \$

I Salaires versés mois de mars **48 994,12 \$**

D: Délégation I: Incompressible R: Résolution

3.2 Adoption des comptes à payer

Résolution 2019-04-91

Considérant la liste des comptes à payer qui est présentée et que les fonds sont disponibles pour effectuer le paiement de ces comptes aux postes budgétaires concernés ;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Serge Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la liste des comptes à payer totalisant la somme de 8 123,84 \$ et d'autoriser la directrice générale à en effectuer le paiement à même le fonds général d'administration.

FACTURES À PAYER

SERVICE INCENDIE

Camions Wilfrid Lussier	Réparation du nouveau camion citerne suite à l'ajout d'équipement sur le camion porteur.	1 654,27 \$
	Réparation du nouveau camion citerne suite au changement de porte.	252,78 \$
	Frais de carburant et pesée du camion citerne	124,14 \$

VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU

MRC des Maskoutains	Hon.ing. pavage rues Gosselin et Godère	172,50 \$
	Hon.ing. pavage rues Gosselin et Godère	170,08 \$
	Hon.ing. dépl. poteaux Hydro - rue St-Patrice	43,13 \$
Yergeau J.P. Automobile	Réparation du Ford F-150 suite à un accident (transmis à l'assureur)	2 030,45 \$
	Peinture du capot du Ford Transit Fourgon	1 862,89 \$
	Réparation du Ford F-450	1 813,60 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER		8 123,84 \$

3.3 Dépôt des états financiers 2018

Résolution 2019-04-92

L'auditeur, monsieur André Brodeur, C.P.A., dépose le rapport financier annuel 2018 qui présente des revenus de 3 663 534 \$, des dépenses de 2 394 936 \$, des affectations de 574 667 \$ plus un remboursement de dettes de 146 200 \$ laissant un excédent des revenus sur les dépenses de 547 731 \$ portant ainsi le solde du surplus accumulé non affecté à 547 731 \$ au 31 décembre 2018.

L'auditeur, monsieur André Brodeur, C.P.A. dépose également son rapport pour l'année 2018;

Compte tenu du mandat confié, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Serge Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents de prendre acte des états financiers 2018 tels que déposés et d'autoriser la directrice générale à procéder au paiement des honoraires professionnels de l'auditeur, selon les budgets alloués et d'en effectuer le paiement.

3.4 Désignation des transferts aux différentes réserves

Résolution 2019-04-93

Considérant les surplus non affectés pour l'année 2018 annoncés plus haut au montant de 547 731 \$

Il est proposé par Yves Winter, appuyé par Odile Alain et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale à procéder aux affectations suivantes, à savoir :

Réserve pour la vidange des boues :	10 000 \$
Réserve pour remplacement des membranes :	10 000 \$
Réserve pour infrastructures :	300 000 \$

Laissant le surplus accumulé non affecté à une somme de 227 731 \$.

De plus, autoriser la directrice générale à transférer la somme de 200 000 \$ du compte 59-141-30 réserve pour véhicules incendie au compte 59-141-20 réserve pour infrastructures communautaires.

3.5 Règlement # 316-19 dépôt du certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

La directrice générale procède au dépôt du certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter ayant trait au règlement # 316-19 décrétant des travaux de pavage sur les rues Godère et Gosselin autorisant un emprunt au montant total de 298 830 \$ pour en acquitter les coûts et imposant une compensation afin de pourvoir au remboursement de l'emprunt. Aucune personne habile à voter n'est venue signer le registre.

3.6 Règlement # 317-19 modifiant le règlement sur la taxation et tarification 2019 – Avis de motion

Résolution 2019-04-94

Avis de motion est donné par la conseillère Odile Alain à l'effet que lors d'une prochaine séance, le Conseil adoptera, avec dispense de lecture, le règlement numéro 317-19 *modifiant le règlement 310-18 décrétant les taux de taxes et les différents tarifs pour l'exercice financier 2019*.

Ce règlement vise à modifier les tarifs fixés pour les bacs à ordures, organiques et recyclages lors d'achats de bacs, ou en frais de remplacements de bacs.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement, déposé ce jour et renoncent par conséquent à sa lecture lors de l'adoption.

3.7 Entente entre municipalités pour entraide intermunicipale du plan de sécurité civile

Résolution 2019-04-95

Considérant l'obligation de préparer un plan d'urgence en sécurité civile, et ce, avant le mois de novembre 2019 et qu'il y a lieu de procéder à faire des ententes intermunicipales avec les municipalités qui nous entourent ;

En conséquence, il est proposé par Yves Winter, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de prendre entente avec les nos municipalités voisines Saint-Dominique et Saint-Valérien-de-Milton en cas de sinistre et les inclure à notre plan de sécurité civile. De mandater le maire et la directrice générale ou leurs représentants à signer tout document inhérent à la présente résolution.

3.8 Mandater le maire et la directrice générale pour signature des diverses ententes du plan de sécurité civile

Résolution 2019-04-96

Considérant l'obligation de préparer un plan d'urgence en sécurité civile et toutes les ententes qui vont en découler ;

En conséquence, il est proposé par Jean-François Chagnon, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater le maire et la directrice générale ou leurs représentants à signer toutes les ententes qui découlent du plan de sécurité civile.

3.9 Renouvellement de l'entente du contrôle animalier – Fondation Caramel

Résolution 2019-04-97

Considérant qu'il y a lieu de procéder au renouvellement de l'entente de contrôle animalier avec Fondation Caramel ;

Considérant que la municipalité délègue à la Fondation Caramel la responsabilité d'émettre les licences pour les animaux « chiens » des résidents de Saint-Liboire et qu'il est pertinent de maintenir de tels services pour nos résidents ;

En conséquence, il est proposé par Jean-François Chagnon, appuyé par Odile Alain et résolu à l'unanimité des conseillers présents de :

- Procéder au renouvellement de l'entente d'opération de la fourrière municipale et de contrôle animalier avec Fondation Caramel pour la période du 1^{er} mai 2019 au 30 avril 2024 (5 ans) selon les conditions énumérées à l'entente faisant partie de la présente au montant de 1 \$/citoyen / année de contrat ;
- D'autoriser le maire et la directrice générale ou leurs représentants à signer ladite entente et en effectuer le paiement.

3.10 Avril – mois de la Jonquille / Société Canadienne du Cancer

Résolution 2019-04-98

Considérant qu'en 2018 plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie ;

Considérant que le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare ;

Considérant que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public ;

Considérant que le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivrons les progrès ;

Considérant que la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie ;

Considérant que le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers ;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Yves Winter et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- De décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.
- Que le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

3.11 Appui à Saint-Jude – infirmières praticiennes spécialisées IPS

Résolution 2019-04-99

CONSIDÉRANT la décision prise par le conseil d'administration du Collège des médecins du Québec le 22 février 2019, modifiant la position historique du Collège à l'égard du diagnostic, et précisant les diagnostics bientôt autorisés aux infirmières praticiennes spécialisées (IPS), toutes spécialités confondues;

CONSIDÉRANT que toutes les infirmières praticiennes spécialisées (IPS) pourront diagnostiquer un problème de santé courant en lien avec leur spécialité, et que, selon la même logique, toutes les infirmières praticiennes spécialisées (IPS) pourront aussi diagnostiquer les six maladies chroniques suivantes : le diabète, l'hypertension, l'hypercholestérolémie, l'asthme, la maladie pulmonaire obstructive chronique et l'hypothyroïdie;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement sera travaillé conjointement avec l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) au cours des prochaines semaines pour donner effet à la décision prise par le conseil d'administration du Collège des médecins du Québec;

CONSIDÉRANT que le partenariat des médecins avec les infirmières praticiennes spécialisées (IPS) constitue une innovation dans l'organisation des services de santé et que pour exprimer son plein potentiel dans l'amélioration de la santé de la population et de l'efficacité du système de santé du Québec, ce partenariat est tributaire de la volonté des différents acteurs, dont, notamment, les établissements de santé;

CONSIDÉRANT que ce partenariat doit s'inscrire dans la vision stratégique des établissements afin de le soutenir activement;

CONSIDÉRANT la volonté de la ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec (MSSS), madame Danielle McCann, d'implanter des cliniques d'hiver afin de désengorger le système de santé;

CONSIDÉRANT qu'un point de service du CLSC des Maskoutains est déjà en fonction depuis plusieurs années à Saint-Jude;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a plus de présence de médecins au CLSC des Maskoutains, point de service de Saint-Jude;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Jude est toujours soucieuse d'offrir plus d'accessibilité ainsi qu'une offre de service enrichie aux citoyens et citoyennes de son territoire et des municipalités avoisinantes;

CONSIDÉRANT les travaux d'accessibilité et d'aménagement qui ont été effectués par la municipalité de Saint-Jude l'an dernier afin de garantir aux usagers du CLSC des Maskoutains, point de service de Saint-Jude, un accès à des soins de proximité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Chagnon, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPUYER la municipalité de Saint-Jude dans sa démarche auprès du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie Est pour que le point de service du CLSC des Maskoutains situé à Saint-Jude puisse bénéficier des services d'une infirmière praticienne spécialisée permettant ainsi aux citoyens et citoyennes situés au nord de la MRC des Maskoutains d'avoir accès à des services de santé adaptés à la réalité de notre région; et

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution au ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec (MSSS), madame Danielle McCann, ainsi qu'aux députés provinciaux du territoire.

3.12 Semaine nationale des dons d'organes et de tissus - Proclamation

Résolution 2019-04-100

CONSIDÉRANT l'engagement entre la MRC des Maskoutains, ses municipalités membres et la Sûreté du Québec concernant la promotion du don d'organes et des tissus par la distribution du dépliant *Merci de signer pour la vie* auprès de la population de la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT l'édition de la *Semaine nationale des dons d'organes et de tissus* qui se tiendra du 21 au 27 avril 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE PROCLAMER la semaine du 21 au 27 avril 2019 comme étant la *Semaine nationale des dons d'organes et de tissus* afin de sensibiliser la population de la MRC des Maskoutains à l'importance de ce don de vie.

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

4.1 Rapport annuel d'activité du SSI de Saint-Liboire

Résolution 2019-04-101

Considérant le dépôt, par la directrice générale du rapport annuel du SSI de Saint-Liboire ;

En conséquence, il est proposé par Yves Winter, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le rapport annuel du Service de Sécurité Incendie de Saint-Liboire et d'autoriser sa transmission à la MRC des Maskoutains et au Ministère de la Sécurité Publique.

4.2 Achat de divers équipements

Résolution 2019-04-102

Considérant les besoins du SSI de Saint-Liboire pour divers équipements ;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la liste ci-après d'équipements dont le Service Incendie de Saint-Liboire a besoin aux montants mentionnés :

- 2 lampes de scène Pélican avec chargeur 110 volts : 1 680 \$
- 1 détecteur 4 gaz avec base de calibrage : 3 175 \$
- 17 casques de pompier Bullard avec écussons : 6 290 \$

Le tout plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

5. TRANSPORT ROUTIER

5.1 Offre pour travaux de rapiéçage d'asphalte

Résolution 2019-04-103

Considérant que des travaux de rapiéçage d'asphalte s'avèrent nécessaires à plusieurs endroits dans la municipalité ;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Serge Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat pour rapiéçage de pavage à Chapdelaine Asphalte inc. selon la soumission présentée le 26 février dernier, étant le plus bas soumissionnaire

et conforme et d'en effectuer le paiement. À noter qu'un montant de 80 000 \$ est accordé au budget d'entretien des chemins.

5.2 Offre pour scellement de fissures

Résolution 2019-04-104

Considérant que des travaux de scellement de fissures s'avèrent nécessaires à plusieurs endroits dans la municipalité;

En conséquence, il est proposé par Jean-François Chagnon, appuyé par Yves Winter et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat pour scellement de fissures à Permaroute selon la soumission présentée le 15 mars dernier au montant d'environ 7 370 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement. Ce montant représente 1,34 \$ / ml.

5.3 Achat de produits divers pour entretien des chemins

Résolution 2019-04-105

Considérant que la voirie a besoin de divers produits pour l'entretien des chemins;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'achat de divers produits pour entretien des chemins en provenance de JuHoule Distribution selon sa soumission datée du 19 mars 2019 au montant d'environ 12 205 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement. Ce montant est prévu au budget immobilisations.

5.4 Achat de réservoirs usagés

Résolution 2019-04-106

Considérant que la voirie a besoin de faire l'acquisition de réservoirs usagés pour divers travaux d'entretien à installer sur la remorque pour transport d'eau lors de nettoyage de nos infrastructures municipales;

En conséquence, il est proposé par Martine Bachand, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'achat de 2 réservoirs 1000 litres noirs au montant de 300 \$ pour les deux réservoirs plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

5.5 Octroi du contrat de pavage des rues Godère et Gosselin et / Contrôle de la qualité des matériaux

Résolution 2019-04-107

Considérant l'appel d'offres pour soumissions de travaux de pavage des rues Godère et Gosselin ;

Considérant l'ouverture des soumissions le 28 mars dernier en présence des soumissionnaires et de Jean-Sébastien Bouvier, ingénieur, Sylvain Laplante, directeur des travaux publics, et la soumissionnée ;

Considérant les soumissions reçues de :

- Pavages Maska inc.	270 177,14 \$
- Eurovia Québec inc.	286 865,38 \$
- Pavage Drummond inc.	292 295,94 \$
- Sintra inc.	368 742,07 \$

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Yves Winter et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- Que selon la recommandation de notre ingénieur, monsieur Jean-Sébastien Bouvier, d'octroyer le contrat de travaux de pavage des rues Godère et Gosselin à Pavages Maska inc. au montant de 270 177,14 \$ incluant toutes les taxes applicables, la soumission étant jugée conforme ;
- Le tout conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 316-19 par le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation. À noter que les travaux pourront débuter dès la réception de l'approbation du MAMH.

Contrôle de la qualité des matériaux

Résolution 2019-04-108

Considérant que pour la conformité des travaux de pavage des rues Godère et Gosselin il y a lieu de procéder au contrôle de la qualité des matériaux ;

En conséquence, il est proposé par Yves Winter, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que suite à l'analyse et la recommandation de notre ingénieur Jean-Sébastien Bouvier, d'octroyer le contrôle de la qualité des matériaux à Labo Montérégie selon leur offre datée du 1^{er} avril 2019 au montant d'environ 2 910 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement. Le tout conditionnellement à l'approbation du Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation du règlement d'emprunt numéro 316-19.

6. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

6.1 Ajout de panneau pour variateur de pompe de distribution #2

Résolution 2019-04-109

Considérant le besoin de procéder à l'ajout de panneau pour variateur de pompe de distribution # 2 ;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Odile Alain et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'ajout de panneau supplémentaire pour variateur de pompe de distribution # 2 selon la soumission de Contrôle PM inc. datée du 24 janvier dernier au montant d'environ 14 020 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement. À noter que ce montant a été prévu au budget.

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 Dérogation mineure – 27 rue Quintal

Résolution 2019-04-110

Considérant que la Municipalité a reçu une demande de dérogation mineure dans le cadre d'un projet de subdivision de la propriété située au 27, rue Quintal (lot 1 346 112) ;

Considérant que la subdivision proposée comprend quelques irrégularités, soit que les lots créés auront une largeur de 14,65 mètres et 14,59 mètres alors que la réglementation prescrit une largeur minimale de 15 mètres et que les marges latérales et la somme des marges latérales de la résidence existante ne respecteront pas les normes établies suite à l'établissement de la nouvelle limite de terrain;

Considérant que la largeur du lot existant ne permet pas de créer deux lots conformes;

Considérant qu'il est souhaitable de densifier l'occupation au sol dans les limites du périmètre urbain et que cette opération cadastrale répond à cet objectif;

Considérant que la largeur des lots futurs correspond sensiblement à la largeur d'autres lots situés sur la même rue;

Considérant que les possibilités de densification sont restreintes pour cette propriété;

Considérant que la largeur proposée du futur lot à construire peut permettre l'implantation d'une résidence unifamiliale isolée;

Considérant l'avis reçu du Comité consultatif d'urbanisme en date du 13 mars 2019;

Considérant que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le Conseil ce jour suite à la publication d'un avis public à cet effet en date du 14 mars 2019;

Considérant qu'aucun citoyen n'a demandé à être entendu;

En conséquence, il est proposé par Yves Winter, appuyé par Serge Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder la dérogation mineure, soit de permettre la création d'un lot d'une largeur de 14,65 mètres pour la résidence existante malgré les marges latérales de 0,30 mètre et 1,07 mètre au lieu de 1,50 mètre et une somme des marges latérales de 1,37 mètre au lieu de 3,0 mètres ainsi que la création d'un lot d'une largeur de 14,59 mètres pour une future construction.

7.2 Dérogation mineure – 59, rue Dion

Résolution 2019-04-111

Considérant que la Municipalité a reçu une demande de dérogation mineure dans le cadre d'un projet de reconstruction d'une résidence incendiée au 59, rue Dion (lot 1 345 461) malgré que l'implantation ne respecte pas la marge de recul latérale présentement en vigueur;

Considérant que les propriétaires souhaitent reconstruire le même modèle de maison que la construction incendiée;

Considérant que les assurances privilégient la réutilisation des fondations existantes (si l'incendie n'a pas causé de dommages l'en empêchant);

Considérant que le bâtiment existant a été construit légalement et que l'implantation de celui-ci était protégée par droits acquis;

Considérant les coûts liés à la modification du solage pour rendre le garage attaché conforme à la réglementation en vigueur ;

Considérant que la section du bâtiment dérogatoire se situe à côté de l'entrée de cour de la propriété voisine et que la situation existante ne semblait pas porter préjudice à ce dernier;

Considérant que le refus de la demande causerait un préjudice sérieux aux demandeurs;

Considérant l'avis reçu du Comité consultatif d'urbanisme en date du 13 mars 2019;

Considérant que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le Conseil ce jour suite à la publication d'un avis public à cet effet en date du 14 mars 2019;

Considérant qu'aucun citoyen n'a demandé à être entendu;

En conséquence, il est proposé par Odile Alain, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder la dérogation mineure, soit de permettre la reconstruction de la résidence incendiée selon les mêmes plans de construction et la même implantation malgré que le garage attenant soit situé à 1,01 mètre de la limite latérale du terrain.

7.3 Dérogation mineure – 2182, rang Saint-Édouard

Résolution 2019-04-112

Considérant que la Municipalité a reçu une demande de dérogation mineure dans le cadre d'un projet de reconstruction d'une porcherie pouponnière située au 2182, rang Saint-Édouard (lot 1 345 259) et afin de régulariser l'augmentation du cheptel animal effectuée il y a quelques années et ne semble pas déranger le voisinage;

Considérant que la configuration du bâtiment favorisera une meilleure ventilation et de meilleures conditions d'élevage;

Considérant que le bâtiment à construire s'éloigne légèrement de la maison d'habitation voisine la plus près;

Considérant que les résidences voisines ne sont pas situées dans le corridor des vents dominants;

Considérant l'avis reçu du Comité consultatif d'urbanisme en date du 13 mars 2019;

Considérant que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le Conseil ce jour suite à la publication d'un avis public à cet effet en date du 14 mars 2019;

Considérant qu'aucun citoyen n'a demandé à être entendu;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder la dérogation mineure, soit de permettre la reconstruction de la porcherie pouponnière à 44,25 mètres de la résidence la plus près et l'augmentation des unités animales à 330 malgré que le projet déroge de 222,25 mètres de la distance minimale requise en vertu des distances séparatrices relatives aux odeurs provenant des activités agricoles, conformément aux plans et à la demande reçue le 7 mars 2019.

7.4 Dérogation mineure – 15, rue Adrien Girard

Résolution 2019-04-113

Considérant que la Municipalité a reçu une demande de dérogation mineure dans le cadre d'un projet de construction d'une résidence unifamiliale isolée au 15, rue Adrien-Girard (lot 5 650 911)

qui serait implantée à 7,24 mètres de l'emprise de la rue alors que la norme prescrit 7,60 mètres et dont le stationnement empiète devant la résidence sur plus de 25 % de la façade;

Considérant qu'il s'agit d'un projet de construction neuve;

Considérant qu'il est possible de respecter la réglementation en modifiant le plan présenté;

Considérant que l'ajout de l'entrée de sous-sol du côté de la rue n'ajoute pas de valeur architecturale au projet et que cet emplacement n'est pas souhaitable d'un point de vue de l'harmonisation du secteur;

Considérant l'avis reçu du Comité consultatif d'urbanisme en date du 13 mars 2019;

Considérant que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le Conseil ce jour suite à la publication d'un avis public à cet effet en date du 14 mars 2019;

Considérant qu'aucun citoyen n'a demandé à être entendu;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de refuser la présente demande de dérogation mineure.

7.5 Plan d'implantation et d'intégration architectural – 59, rue Dion et 27, rue Quintal

Résolution 2019-04-114

Considérant les demandes de certificats d'autorisation pour rénovation et pour construction d'une résidence unifamiliale isolée reçues par l'inspectrice en bâtiment et en environnement;

Considérant que ces demandes sont assujetties au Règlement numéro 308-18 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Considérant les avis favorables du Comité consultatif d'urbanisme en date du 13 mars 2019 à l'égard des projets plus loin énumérés;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité que le Conseil approuve les projets suivant :

- 1) Le projet de rénovation de la résidence située au 27, rue Quintal;
- 2) Le projet de reconstruction de la résidence située au 59, rue Dion en partie (voir la résolution CCU-1039-19).

L'ensemble de ces deux projets concerne les éléments traités par le Comité consultatif d'urbanisme et sont sujets aux conditions établies par celui-ci.

7.6 Modification du règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble afin de modifier les usages autorisés pour la zone H-19 – Avis de motion

Résolution 2019-04-115

Avis de motion est donné par Yves Winter, conseiller à l'effet que lors d'une prochaine réunion, régulière, spéciale ou d'ajournement, le conseil adoptera, avec dispense de lecture, *le règlement numéro 318-19 amendant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble afin de modifier les usages autorisés pour la zone H-19.*

L'objet de ce règlement est de permettre, pour la zone H-19, les habitations multifamiliales d'un maximum de 12 logements.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement, déposé ce jour et renoncent à sa lecture lors de l'adoption.

Projet de règlement numéro 318-19

Résolution 2019-04-116

Considérant que la Municipalité de Saint-Liboire a adopté un règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble;

Considérant que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement;

Considérant que le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble contient des usages autorisés pour les zones assujetties;

Considérant qu'un projet de développement de la zone H-19 a été déposé et qu'il ne respecte pas les usages autorisés prescrits au règlement;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme et le Conseil municipal sont d'avis que le développement de cette zone en fonction des usages proposés au projet est optimal et approprié;

Considérant que le dialogue est engagé avec les promoteurs du projet et se poursuivra prochainement;

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance régulière du 2 avril 2019;

Considérant que les élus confirment avoir reçu copie du présent règlement et que, par conséquent, ils renoncent à sa lecture lors de l'adoption;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- d'adopter le projet de règlement numéro 318-19 intitulé «Règlement amendant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble afin de modifier les usages autorisés pour la zone H-19».
- de tenir une assemblée publique de consultation mardi, le 07 mai 2019 à 19 heures, à la salle du Conseil afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Demande de paiement de frais d'entretien de la patinoire extérieure 2018-2019

Résolution 2019-04-117

Considérant l'entente existante entre la municipalité de Saint-Liboire et les Loisirs St-Liboire inc. concernant l'entretien de la patinoire extérieure ;

Considérant la demande de remboursement formulée par les Loisirs St-Liboire inc. à ce titre et les sommes allouées au budget 2019;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Odile Alain et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le versement aux Loisirs St-Liboire inc. d'une somme de 2 500 \$ à titre de contribution à l'entretien de la patinoire extérieure pour la saison 2018-2019, le tout selon le budget adopté et d'en effectuer le paiement.

8.2 Achat d'un ordinateur pour la bibliothèque

Résolution 2019-04-118

Considérant que l'ordinateur de la bibliothèque est désuet et doit être remplacé;

En conséquence, il est proposé par Martine Bachand, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire l'achat d'un nouvel ordinateur pour la bibliothèque, le tout selon la soumission de Coop Telsys datée du 12 octobre 2018 au montant d'environ 770 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement tel que prévu au budget.

8.3 Dépôt du rapport financier 2018 des Loisirs St-Liboire inc.

La directrice générale procède au dépôt du rapport financier 2018 des Loisirs St-Liboire inc. séance tenante.

9. RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS

Les élus font rapport de leurs comités respectifs et événements qui se sont déroulés durant le mois.

Madame Odile Alain : *Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains*

Monsieur Jean-François Chagnon : *Aucun rapport*

Monsieur Yves Winter : *Jardi-Boire, CCR, Politique de la famille, OBV Yamaska, Bureau députée Brigitte Sansoucy, MRC (remplacement de M. le Maire), Cours d'eau Chibouet à la MRC, SHELTC, Formation sécurité civile à Ste-Hélène*

Monsieur Yves Taillon: *CCU – 2 AGA à venir les 11 et 16 avril prochains pour comités cours d'eau*

Monsieur Serge Desjardins: *CCU et CCR*

Madame Martine Bachand : *Coin des Zados, AGA des Loisirs, CBC (spectacles à venir pour l'été et conférenciers)*

Monsieur le Maire, Claude Vadnais : *CBC participation*

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une seconde période de questions de 10 minutes est accordée aux personnes présentes dans la salle, *selon le règlement 205-06.*

11. CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pour la période du 5 mars au 2 avril 2019 a été transmise à chaque membre du conseil.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution 2019-04-119

Il a été proposé par Martine Bachand, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit clôturée à 19 H 55.

**Claude Vadnais,
Maire**

**France Desjardins, GMA
Directrice générale et secrétaire-trésorière**

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 7 mai 2019.